



L'enfance est fragile.  
Protégeons-la.

## **Protéger l'enfant** des séparations conflictuelles et des violences intrafamiliales

Guide à l'attention des  
professionnels de la santé  
et de l'enfance.

Ce guide a été réalisé avec le soutien de **Mustela**

# Sommaire

## Partie 01

**Protéger l'enfant dans le cadre d'une séparation conflictuelle**

P.4

**Conséquences sur l'enfant d'une séparation conflictuelle**

P.5

**Les besoins de l'enfant dans un contexte de séparation conflictuelle**

P.6

**Conseils aux professionnels**

P.7 > 10

## Partie 02

**Protéger l'enfant dans le cadre de violences intrafamiliales**

P.11

**Conséquences sur l'enfant des violences intrafamiliales**

P.12

**Les besoins de l'enfant dans un contexte de violences intrafamiliales**

P.13

**Conseils aux professionnels**

P.14 > 19

# Pourquoi ce guide ?

La rupture d'un couple peut provoquer un véritable désarroi et beaucoup de souffrance tant pour les parents eux-mêmes que pour les enfants. La séparation entraîne de manière inéluctable un réel bouleversement psychique mais aussi une recrudescence de la crise du couple.

Ce conflit, dès lors qu'il s'embrase, menace l'intégrité et la sérénité familiale. Certains parents, face à la complexité de la séparation, se retrouvent dans l'incapacité d'appréhender les besoins de leur enfant.

Être parent ensemble, dans cette période de réaménagements multiples, s'avère bien souvent difficile, douloureux et conflictuel.

Ainsi, certains parents, confrontés à une rupture conjugale délicate, ont besoin d'être accompagnés dans leur parcours et soutenus dans leur relation avec leurs enfants afin que ces derniers ne subissent pas les méandres d'un conflit parental.

La situation de crise dans un couple peut avoir pour origine un conflit ou relever d'un fonctionnement basé sur la violence et la domination.

**Le conflit** suppose le débat, ouvre à la négociation et met en présence deux personnes qui se trouvent sur un même plan d'égalité.

**La violence**, elle, est un processus de domination durant lequel un membre du couple installe et exerce une emprise sur l'autre. L'un des partenaires – toujours le même – exerce une domination sur l'autre qui se trouve soumis et installé dans une situation de vulnérabilité. La victime n'a aucunement droit à l'expression. Dans cette relation, l'égalité est abolie et les rôles sont figés : un auteur et une victime, voire des victimes si le couple a des enfants.

*Ces deux situations correspondent à des dynamiques conjugales radicalement différentes. Il est fondamental de les distinguer au regard de l'impact sur les enfants. Cette distinction déterminera l'accompagnement et les prises en charge à mettre en place par les professionnels concernés.*

Ce guide a pour vocation d'être un outil à l'attention des professionnels pour les aider à repérer ces situations et à agir pour protéger les enfants. Cette protection s'étend de la **prévention** en accompagnant et soutenant les parents au moment de la séparation à la **protection** en agissant le plus tôt possible pour protéger les enfants des effets délétères du conflit et des violences intrafamiliales.

## Chiffres

- **4 millions** d'enfants mineurs ont des parents séparés<sup>1</sup>.
- **Plus de 398 000** enfants seraient co-victimes des violences conjugales<sup>2</sup>.

- **40 à 60%** des enfants victimes de violences conjugales sont aussi victimes de violences physiques<sup>2</sup>.
- **40%** des femmes enceintes qui sont victimes de violences conjugales le sont pendant leur première grossesse<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Institut national de la statistique et des études économiques (2021).

<sup>2</sup> Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (2019-2020).

<sup>3</sup> Haute Autorité de Santé (2023). *Violences conjugales, en parler pour mieux repérer.*

# Partie 01

## Protéger l'enfant dans le cadre d'une séparation conflictuelle

La famille peut être confrontée à des ruptures. Ainsi à l'intérieur du cercle familial peuvent apparaître des conflits entre les conjoints qui peuvent conduire à des ruptures qui affectent tout particulièrement les enfants du couple.

**À la suite d'une séparation**, le conflit parental peut survenir entre les parents concernant l'éducation, la discipline, ou les décisions relatives à leurs enfants. Il peut être causé par des divergences d'opinions sur la manière d'élever les enfants, sur les règles à leur imposer, la gestion de leurs besoins émotionnels et matériels.

L'opposition entre les parents se cristallise fréquemment sur le mode de résidence, la « garde de l'enfant », et les moindres décisions deviennent prétextes à affrontement.

Dans les situations de séparations très conflictuelles, chaque parent craint d'être dépossédé de ses droits, de ne plus voir ses enfants ou d'être discrédité auprès d'eux.

L'enfant peut être témoin des conflits, il peut aussi en être l'enjeu et être utilisé, c'est-à-dire servir à l'un ou l'autre des parents pour alimenter le conflit.

Dans un contexte conflictuel, un parent peut aussi dénigrer l'autre parent auprès de l'enfant. Ce discours négatif porte atteinte à l'identité de l'enfant car il se perçoit comme étant constitué d'une partie de sa mère et d'une partie de son père.



**A savoir :** En cas de séparation les parents vont continuer à exercer conjointement et à égalité leur autorité parentale envers leur enfant. L'autorité parentale est un ensemble de droits et d'obligations que les parents ont envers leurs enfants. Grâce à l'autorité parentale, les parents prennent les décisions pour le bien-être de leurs enfants.

- L'autorité parentale est exercée pour l'enfant et dans le respect de ses besoins fondamentaux.
- Elle s'exerce sans violences physiques ou psychologiques.
- Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.
- Ils vont disposer du même pouvoir de décision. Chaque famille pourra construire sa propre coparentalité.



# Conséquences sur l'enfant d'une séparation conflictuelle

Qu'elle que soit la place de l'enfant dans le conflit parental, cela peut avoir une incidence sur son bien-être psychique et être préjudiciable à son bon développement. Les situations de conflit peuvent engendrer de l'anxiété, de l'agressivité, de la tristesse, de la peur et de la culpabilité. L'enfant est exposé à des modèles inadaptés de gestion de la colère, il les observe et les intègre comme modèles de résolution de conflit et d'interactions sociales.



## Chez le bébé

Il n'est pas en mesure de se mettre à distance du conflit et de le maintenir en dehors de lui. Le bébé peut donc **ressentir la détresse** créée par des bruits forts et des images agressives.

## Chez l'enfant de 3 – 5 ans

Une agitation fréquente, un repli sur soi ou des régressions, empêchent souvent une réalisation de l'enfant sur le plan social et des acquisitions, l'**entravant dans son développement**. Les comportements comme des **troubles du sommeil**, l'inhibition sont également observables.

## Chez l'enfant de 6 – 10 ans

Des **troubles dans les apprentissages scolaires**, artistiques, sportifs et les interactions sociales, mais aussi dans son **développement affectif**, car pendant cette période, l'enfant est indécis et instable dans ses sentiments.

## Chez l'adolescent

Des **comportements agressifs contre les autres et contre lui-même** en se mettant en danger (addiction, fugue, isolement, etc.). Cela peut retentir sur de nombreux aspects dont la **santé et la qualité des relations** qu'il mettra en place durant sa vie amicale et amoureuse.

# Les besoins de l'enfant dans un contexte de séparation conflictuelle

Toute séparation conjugale, même si elle se « passe » bien, est source de souffrance pour l'enfant. C'est une épreuve qui vient, en plus de voir le couple parental se séparer, bouleverser ses habitudes de vie et ses repères. L'enfant, quel que soit son âge, aura aussi à s'adapter à cette situation et à trouver sa place dans cette nouvelle configuration.

Il est important que les parents soient à l'écoute de l'enfant et lui laissent la possibilité de s'exprimer sur ce qu'il vit, car aucune séparation n'est un événement de vie anodin. Ainsi, pour l'enfant, verbaliser ce qu'il vit et ressent lui permet d'avoir une compréhension plus fine de ce qu'il traverse. L'enfant a besoin de savoir qu'il a un lieu à lui, une place chez l'un et chez l'autre, c'est-à-dire un endroit spécifiquement aménagé où il trouvera, par exemple, des objets qu'il connaît.

Lorsqu'il y a un conflit parental, les besoins de l'enfant doivent être particulièrement pris en compte, car un tel environnement peut créer du stress, de la confusion et de l'insécurité chez l'enfant. L'enfant aura besoin **d'être protégé** des effets négatifs du conflit, d'évoluer dans un environnement où il se sent en **sécurité** (sur le plan physique et émotionnel), et de maintenir une **régularité dans son rythme de vie** pour garantir un développement équilibré et réduire les effets de l'instabilité familiale.

Ces besoins sont essentiels pour préserver son bien-être pendant une période difficile.



**A savoir<sup>5</sup> :** Les besoins fondamentaux universels de l'enfant.  
Un méta besoin (Le besoin indispensable) : la sécurité.

- Les besoins physiologiques et de santé.
- Le besoin de protection contre toutes formes de maltraitances.
- Le besoin de sécurité affective et relationnelle.
- Le besoin d'expériences et d'exploration du monde.
- Le besoin de cadre, de repères et de limites.
- Le besoin d'identité.
- Le besoin d'estime de soi et de valorisation de soi.

<sup>5</sup> Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance | solidarites.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles (2017).

# Conseils aux professionnels

En tant que professionnel, vous êtes souvent confronté à des situations variées avec les parents.

Afin de mieux les soutenir dans vos échanges, voici quelques conseils pratiques à suivre.

## 1. Pour soutenir les parents

### Il est nécessaire de comprendre le vécu de la séparation pour les parents

Lors de la séparation, chaque parent est confronté à la gestion de la perte d'une relation dans laquelle il s'est investi. Il doit apprendre à vivre sans l'autre, sans le couple et la famille qui existaient. Cela représente une épreuve difficile, impliquant non seulement la séparation physique avec l'autre, mais aussi le deuil du couple et de la famille.

Le deuil est un processus psychique naturel et complexe, qui nécessite du temps pour être vécu pleinement. Il confronte chaque parent à des pensées et des émotions uniques. Le travail de deuil se déroule en plusieurs étapes, qui sont toutes normales : le déni, la colère, la négociation, la dépression et l'acceptation. Ces phases peuvent se succéder ou se superposer, et chacune est essentielle à la traversée de la souffrance.

Les composantes affectives en jeu au cours de la séparation sont donc nombreuses, variables et parfois intenses : le sentiment de tristesse, la colère, le rejet, l'angoisse, la solitude, la vengeance, la frustration, la diminution de l'estime de soi, le sentiment d'insécurité, les affects dépressifs, le désespoir, voire la haine.

Chaque personne vit la séparation différemment en fonction de ses premiers attachements et des premières expériences de séparation vécues dans l'enfance. Toute séparation réactive ces moments très anciens et la façon dont chacun a appris à se séparer. Les ressources anciennes sont remises en jeu, rendant la séparation plus ou moins délicate et faisant résonner d'éventuels sentiments de perte, de trahison, d'échec ou d'abandon.

**La séparation requiert un véritable travail de deuil.** Ce processus peut être particulièrement délicat, et si les émotions négatives sont trop fortes, elles peuvent perturber la capacité du parent à remplir son rôle vis-à-vis de l'enfant.

Dans ce contexte, **il est crucial que le professionnel de santé accompagne les parents dans leur rôle de soutien pour leur enfant.** En effet, malgré la douleur de la séparation, les parents doivent rester présents pour l'enfant et l'accompagner dans cette période de changement, sans lui imposer leurs propres difficultés émotionnelles.



## Il est nécessaire d'ouvrir le dialogue avec les parents

En tant que professionnel, il est important de prendre conscience que, tout comme chaque individu, nos actes et nos paroles peuvent être influencés par nos propres jugements de valeur, ainsi que par l'image que nous avons du « bon parent ». Cette prise de conscience nous permet de maintenir une approche empathique et respectueuse des parents, sans imposer des normes ou des attentes.

Poser des questions peut parfois sembler intrusif mais lorsqu'elles sont ouvertes, elles offrent un espace pour que le parent puisse exprimer ses émotions et ses préoccupations. Il est donc recommandé de poser des questions qui favorisent l'expression libre et non directive, telles que :

*« Comment ça se passe pour vous en ce moment ? »*

*« Comment vivez-vous la séparation actuellement ? »*

Il est aussi crucial d'informer le parent qu'il n'est pas seul à traverser ces épreuves. Partager avec lui que de nombreux parents vivent des expériences similaires peut réduire le sentiment d'isolement et encourager une meilleure ouverture. Par exemple :

*« Beaucoup de parents qui vivent une séparation ressentent... »*

En soutenant le parent, l'objectif est de l'amener à réfléchir à ses propres solutions, sans imposer des réponses toutes faites. Nous pouvons proposer des pistes mais c'est à lui de déterminer ce qui lui convient le mieux. Une formulation utile pourrait être :

*« De nombreux parents dans votre situation ont trouvé utile de... »*

Laisser au parent la liberté de décision est fondamental. En effet, c'est lui qui connaît le mieux son enfant et qui saura, mieux que quiconque, quelle approche est la plus adaptée.



Enfin, il est utile d'encourager le parent à se mettre à la place de son enfant, afin de mieux comprendre son ressenti, ses besoins et ses attentes. Pour cela, une question comme :

*« Comment, selon vous, votre enfant vit-il cette situation ? Qu'est-ce qu'il pourrait ressentir, ou souhaiter ? »*

Cela permet non seulement de favoriser une prise de conscience du vécu de l'enfant mais aussi d'amener le parent à adopter une posture plus empathique.

## 2. Proposer des pistes aux parents

### Pour accompagner les parents dans la communication avec l'enfant

Vous pouvez conseiller aux parents de parler à l'enfant de leur séparation et lui permettre de s'exprimer à ce sujet. Il est important qu'une mise en mots puisse se faire afin que soient exprimées les émotions (la tristesse, la peur) et les interrogations et ce afin de les dépasser.

Vous pouvez donc préciser aux parents que leur enfant doit avoir des informations pour comprendre la situation et savoir quel est, désormais, son cadre de vie. Les parents pourront ainsi :

- Rappeler à l'enfant son histoire et que la séparation ne remet pas en question l'amour que chacun de ses parents lui porte.
- Lui dire que la séparation est la meilleure solution trouvée à la suite de désaccords entre ses parents.
- Qu'il n'est en rien responsable de cette décision qui concerne seulement les adultes entre eux. Effectivement, l'enfant peut craindre d'être à l'origine de la séparation ou de ne pas avoir réussi à l'empêcher et d'en ressentir une culpabilité.
- Il est primordial pour les parents :
  - d'entendre et de respecter ses sentiments, ses inquiétudes et ses questionnements ;
  - d'aider leur enfant à bien se repérer dans son emploi du temps et à anticiper ;
  - d'aménager un espace pour leur enfant et de prévoir des objets connus dans chacun de ses lieux de vie.

Vous pouvez également préciser aux parents que le cadre de vie (la résidence, l'école, les liens avec les membres de la famille, les activités, etc.) doit être défini à l'avance. L'enfant a besoin de le connaître et surtout que ce dernier soit stable.

L'enfant est tout à fait capable de s'adapter à cette situation, de se sentir bien et d'investir chaque parent et chaque lieu de vie. Il saura aussi s'adapter aux différences éducatives de chacun si elles sont respectées par l'autre parent.

### Pour faciliter l'adaptation de l'enfant à la séparation

Vous pouvez également donner des pistes aux parents en ce qui concerne l'adaptation de l'enfant.

Voici quelques exemples :

- Maintenir entre les parents une communication efficace et positive au sujet de l'enfant.
- Se consulter mutuellement sur les grandes questions concernant l'enfant : son éducation, sa santé (les décisions sur les soins, la prise en charge spécialisée et l'accès au dossier médical de l'enfant), ses déplacements, etc.
- Maintenir un discours respectueux vis-à-vis de l'autre parent auprès de l'enfant.
- Respecter les règles du quotidien, les habitudes de vie, le modèle éducatif de l'autre parent (rythme du sommeil, gestion du temps devant les écrans, alimentation, etc.) dans la mesure où ces conduites ne mettent pas en danger l'enfant.
- Veiller à ce que l'enfant soit libre d'exprimer ses sentiments, ses choix, ses opinions.



### 3. Encourager les parents à chercher de l'aide

Nous vous conseillons d'avoir une liste de structures, numéros de téléphone, ressources pratiques, qui vous permettra d'orienter les parents qui traversent une séparation conflictuelle. Voici quelques informations pratiques :

#### La médiation familiale

La médiation familiale a pour objectif la préservation d'un lien familial lorsqu'un événement ou une situation l'ont fragilisé : divorces, séparations, recomposition familiale, conflits familiaux autour du maintien des liens entre les grands-parents et les petits-enfants ainsi que ceux entre les jeunes adultes et leurs parents.

Elle peut être librement demandée par l'un des parents ou les deux, avant, pendant ou après une séparation. Elle peut être aussi judiciaire, c'est-à-dire demandée par le juge aux affaires familiales.



Pour aller plus loin, nous vous invitons à consulter notre guide :

« Couple séparé, parents associés. Guide pratique pour coparentalité réussie. »

#### Les ateliers et stages de coparentalité

Ces ateliers et stages vont accompagner les parents à instaurer un débat collectif et constructif autour de différents thèmes tels que « la crise de la séparation », « l'enfant au cœur du conflit parental », « différencier le conjugal du parental », « rédiger une charte de la coparentalité ».

Afin de trouver les adresses de structures existantes près de chez vous, il faut s'adresser à sa mairie, à la Caf de son département ou au Tribunal Judiciaire.

#### Le numéro vert de l'association Enfance & Partage : STOP Maltraitance 0 800 05 1234

Si vous accompagnez des parents traversant une séparation conflictuelle et souhaitant en parler, **Enfance & Partage** est à leur disposition pour les conseiller et les orienter. Le service est accessible du lundi au vendredi de 10h à 18h (appel gratuit et anonyme).





## Partie 02

# Protéger l'enfant dans le cadre de violences intrafamiliales

Les violences intrafamiliales s'entendent comme des violences physiques, psychiques, verbales, sexuelles, économiques, administratives, entre deux adultes au centre desquels se trouve l'enfant.

Lorsqu'un mineur assiste aux violences commises au sein d'un couple, il n'en est pas simplement le témoin, il en est une **victime à part entière**. Depuis le décret du 23 novembre 2021, il est protégé par la loi en tant que tel.



**A savoir :** il est important d'adopter une **vision élargie des violences conjugales et intrafamiliales** grâce au concept de **contrôle coercitif**. Ce concept offre la possibilité de rendre visible la face souvent cachée de la violence conjugale en décrivant précisément les dynamiques de privation de liberté, de « terrorisme intime » par l'isolement, la privation de droits et de ressources, la régulation du comportement quotidien pour contraindre à l'obéissance, l'intimidation, les menaces, un contrôle permanent, des actes d'intimidation et de traque qui condamnent la victime à l'isolement et à la disparition de toute autonomie.



# Conséquences sur l'enfant des violences intrafamiliales<sup>6</sup>

Il est important d'être vigilant sur des changements de comportement de l'enfant (apparition d'une énurésie, de cauchemars, etc.). Mais il faut aussi pouvoir identifier les conséquences des violences intrafamiliales sur l'enfant.

<sup>6</sup> Fondation pour l'Enfance (2022).  
Enfants co-victimes de violences conjugales.



## Avant la naissance

Le fœtus encourt des risques traumatiques : risque élevé de fausse couche, de décès néonatal, d'accouchement prématuré, de souffrance fœtale, d'une hypersensibilité au stress.

## Chez le bébé

Retard staturo-pondéral, pleurs inexplicables, perturbation de l'alimentation, du sommeil et de l'humeur, hypervigilance, etc.

## Chez l'enfant de 3 – 5 ans

Troubles psycho-émotionnels, hypervigilance, déficience verbale et intellectuelle, tendance à la violence, difficultés de séparation.

## Chez l'enfant de 6 – 10 ans

Impact négatif sur l'estime de soi, retrait émotionnel, perfectionnisme, difficultés scolaires, tendance à la violence.

## Chez l'adolescent

Actes agressifs, comportements à risques (drogue, alcool, scarifications, fugue, grossesse précoce, prostitution, délinquance, suicide), syndrome de stress post-traumatique.

# Les besoins de l'enfant dans un contexte de violences intrafamiliales

Ces cinq besoins<sup>7</sup> reflètent les aspects essentiels du soutien à apporter aux enfants victimes de violences intrafamiliales, en vue de leur protection, de leur bien-être et de leur développement émotionnel et psychologique.

<sup>7</sup> Alvarez-Lizotte (2018). *Les besoins des enfants exposés à la violence conjugale : la perspective des parents.*

## ✓ Le besoin d'aide

Les enfants ont besoin de soutien et d'accompagnement pour faire face à la situation traumatique qu'ils vivent. Cela inclut l'intervention de professionnels (psychologues, travailleurs sociaux) et l'accès à des ressources de protection.

## ✓ Le besoin d'une vie de famille

Malgré les violences, l'enfant a besoin de maintenir des liens familiaux et de vivre dans un environnement familial, dans la mesure du possible. Cela implique des relations sécurisées et stables avec des figures parentales protectrices.

## ✓ Les besoins affectifs

L'enfant a un besoin primordial d'amour, de soins et d'attention. Il doit pouvoir recevoir du soutien émotionnel et des démonstrations d'affection, pour compenser la violence et les tensions familiales.

## ✓ Le besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté

L'enfant doit pouvoir comprendre la situation dans laquelle il se trouve et être en mesure d'exprimer ses émotions et ses besoins. Il est essentiel qu'il se sente écouté sans jugement pour surmonter les impacts psychologiques de la violence.

## ✓ Le besoin de sécurité et de stabilité

L'enfant a un besoin fondamental de se sentir en sécurité, tant sur le plan physique qu'émotionnel. Il a besoin d'un environnement stable, sans menace, où il peut se reconstruire et se développer sereinement.



# Conseils aux professionnels

## **FOCUS : rôle du professionnel de santé**

Les professionnels de santé jouent un rôle déterminant au quotidien pour repérer, accompagner et orienter les femmes victimes et tout particulièrement les sage-femmes qui interviennent dans un moment charnière, la grossesse.

La sage-femme, intervient dans l'intimité physique des femmes et des couples : dans le cadre du suivi postpartum, elle se rend au domicile de ses patientes. Elle est une interlocutrice privilégiée pour dépister, soutenir, orienter et accompagner les femmes victimes de violences conjugales.

D'autre part, la période de la grossesse est une période qui favorise l'émergence et le renforcement des violences conjugales. En effet, pour 40 %<sup>8</sup> des femmes identifiées comme ayant été victimes de violences conjugales lors de l'enquête ENVEFF<sup>9</sup>, les actes de maltraitance ont débuté lors d'une grossesse. Elle peut être un déclencheur des violences chez l'homme rendant effectif un passage à l'acte alors que la violence était déjà latente.

Ainsi, l'enfant peut être exposé à la violence dès la période prénatale. Le fœtus peut être, d'une

part, affecté par l'état psychologique de la mère qui se dégrade à cause des violences vécues et, d'autre part, par la violence physique, par exemple si la mère est bousculée ou reçoit un coup dans le ventre.

Dès son plus jeune âge, l'enfant peut être témoin oculaire de la violence exercée envers le parent victime lorsque les scènes de violences se déroulent directement devant lui. Il peut alors intervenir pour protéger son parent et par exemple s'interposer verbalement ou physiquement pour interrompre la violence.

Le professionnel doit pouvoir intervenir pour protéger les patientes et leurs enfants victimes de sévices.

Le premier enjeu est de dépister les femmes victimes de violences conjugales. Ces violences sont très rarement dénoncées spontanément par les victimes. D'où l'importance pour les soignants de poser des questions car les femmes rencontrent parfois des difficultés à identifier ce qui relève de la violence au sein de leur couple.

Le repérage systématique est donc un « **aller vers** » qui permet de briser la loi du silence. Le professionnel doit prendre en compte certaines étapes pour conduire ce repérage. Voici les principales à connaître<sup>10</sup>.

# 1. S'IMPLIQUER en créant un climat d'écoute et de confiance

**Contexte :** cela inclut d'aménager l'environnement du cabinet médical de manière à favoriser le dialogue. Des affiches et des brochures peuvent être placées dans la salle d'attente pour sensibiliser les patients. Par exemple, le Violentomètre<sup>11</sup>, un questionnaire d'auto-évaluation avec 23 questions, peut aider à identifier les comportements d'une relation de couple.

**Les attitudes :** empathie, absence de jugement, être à l'écoute, être patient, être attentif, etc.



Pour télécharger le violentomètre, nous vous invitons à scanner le QR.

<sup>8</sup> Haute Autorité de Santé (2023). *Violences conjugales, en parler pour mieux repérer.*

<sup>9</sup> Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (2012-2018).

<sup>10</sup> Ces étapes sont proposées par le site : <https://declicviolence.fr/>

<sup>11</sup> <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/observatoire-des-violences-envers-les-femmes/article/le-violentometre-un-outil-pour-aider-a-mesurer-la-violence-dans-le-couple>.

Ta relation est saine quand il...

## PROFITE

- 1 Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts
- 2 Accepte tes amies, amis et ta famille
- 3 A confiance en toi
- 4 Est content quand tu te sens épanoui
- 5 S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble

Il y a de la violence quand il...

## VIGILANCE, DIS STOP !

- 6 Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose
- 7 Rabaisse tes opinions et tes projets
- 8 Se moque de toi en public
- 9 Est jaloux et possessif en permanence
- 10 Te manipule
- 11 Contrôle tes sorties, habits, maquillage
- 12 Fouille tes textos, mails, applis
- 13 Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes
- 14 T'isole de ta famille et de tes proches
- 15 T'oblige à regarder des films pornos

Tu es en danger quand il...

## PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE

- 16 T'humilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches
- 17 "Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît
- 18 Menace de se suicider à cause de toi
- 19 Menace de diffuser des photos intimes de toi
- 20 Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe
- 21 Te touche les parties intimes sans ton consentement
- 22 T'oblige à avoir des relations sexuelles
- 23 Te menace avec une arme
- 24



## 2. Introduire un DÉPISTAGE systématique

Si, en tant que professionnels de santé, vous souhaitez introduire un dépistage systématique, nous vous conseillons de prendre en compte ces deux points clés.

### Le repérage des signaux d'alerte

Vous devrez être vigilant aux différents signaux lors d'une consultation. Ces signaux peuvent être différents selon le public.

#### Signaux liés à la femme

- Grossesse
- Isolement social
- Consultations fréquentes
- Retard à consulter, oublis de rdv
- Dépression, anxiété
- Troubles du sommeil et alimentaire
- Idées suicidaires, tentatives de suicide
- Blessures/inexpliquées/répétées/Incohérence dans le récit
- Douleurs chroniques

#### Signaux liés au partenaire

- Contrôle excessif
- Intrusif
- Agressif

#### Signaux liés aux enfants

- Repli sur soi ou hyperactivité
- Régression des acquisitions
- Troubles alimentaires
- Troubles du sommeil
- Douleurs répétées
- Rupture scolaire
- Changements du comportement
- Violence et agressivité (vers soi ou les autres)
- Addictions

## Le questionnement adapté

La démarche de questionner sur ces sujets n'est pas toujours naturelle. Vous pouvez, peut-être, vous sentir pas très à l'aise. Toutefois, votre intention d'échanger avec votre patiente et de créer un climat de confiance sera propice à la libération de la parole. Il est important de réaliser que votre temporalité n'est pas la sienne. De plus, votre patiente peut être étonnée de votre question. De votre côté, vous avez envie de rapidement l'informer et la conseiller. Sachez qu'elle aura peut-être besoin d'un peu plus de temps pour vous questionner ou se livrer. Voici donc quelques questions que vous pouvez poser systématiquement lors d'une consultation avec une patiente.

### En présence des signaux d'alerte, vous devez ouvrir le dialogue, voici quelques exemples :

« J'ai vu des femmes avec des problèmes comme les vôtres qui traversent des difficultés à la maison. »

« Parfois, ce type de symptômes, comportements peuvent être liés à du stress, des tensions, des agressions ou de la violence à la maison. »

« Beaucoup de femmes rencontrent des problèmes avec leur mari ou leur partenaire, ou quelqu'un d'autre avec qui elles vivent. »

### Lors d'une grossesse :

« Il arrive souvent qu'il y ait des tensions ou parfois des agressions ou de la violence dans la famille. Elles ne sont pas toujours mises en évidence, c'est pourquoi je pose cette question à toutes mes patientes enceintes. »

### Questions sur la relation de couple :

« Comment vont les choses à la maison ? »

« Comment va votre couple ? »

« Que se passe-t-il si votre (ex)mari / partenaire se met en colère ? »

### Questions simples et directes :

« Avez-vous peur de votre (ex)mari / partenaire ? »

« Avez-vous été victime de violences dans le passé ou actuellement ? »

« Comment cela se passe-t-il quand votre conjoint n'est pas d'accord avec vous ? »

« Comment se comporte votre partenaire avec vous ? »

### Questions directes sur la santé et la sécurité des enfants :

« Vos enfants ont-ils été témoins de la violence intrafamiliale ? »

« Votre (ex)mari/partenaire a-t-il frappé les enfants ? »

« Vos enfants ont-ils tenté d'intervenir pour vous protéger contre votre (ex)partenaire ? »



**A savoir : la période de la grossesse et la période périnatale constituent des situations à risque notable de violences au sein du couple. Au cours de la grossesse, le futur enfant est perçu comme celui qui rompt le lien exclusif de l'homme avec la femme. De plus, la grossesse réactive parfois le vécu de sa propre enfance. Les actes de violence envers les femmes au cours de la grossesse affectent directement et indirectement la mortalité et la morbidité de l'enfant et de la mère. Les professionnels de la santé périnatale ont un rôle primordial dans le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violences<sup>12</sup>.**

<sup>12</sup> [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/170919\\_reperage\\_des\\_femmes\\_victimes\\_de\\_violences\\_au\\_sein\\_du\\_couple\\_texte\\_recommandations.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/170919_reperage_des_femmes_victimes_de_violences_au_sein_du_couple_texte_recommandations.pdf). (Mise à jour décembre 2020).

### 3. EVALUER LES RISQUES pour la victime et les enfants<sup>13</sup>

**Si la victime reconnaît l'existence de violences → un soutien immédiat est nécessaire**

Il faut l'écouter avec attention, respect et sans jugement, la croire et lui rappeler la confidentialité de la consultation et l'obligation d'alerter les autorités compétentes<sup>14</sup> si ses enfants sont en danger.

N'hésitez pas à faire passer des messages clés :

- Elle n'est pas responsable de cette violence.
- Ses sentiments sont normaux.
- Elle peut s'exprimer sans crainte.
- Elle a le droit de vivre sans violence et sans peur.
- Les violences sont inacceptables et interdites par la loi.
- La violence peut avoir des conséquences sur sa santé et celle de ses enfants.
- Elle peut se faire aider : proposer votre aide.

**Si la victime nie ou minimise les violences → un « conseil minimal » s'impose**

Si vous suspectez fortement qu'une patiente est victime de violences intrafamiliales et qu'elle ne révèle pas l'existence de violences :

- Respectez la décision de la patiente : souvenez-vous qu'un grand nombre de barrières peuvent empêcher la révélation des violences.
- Donnez-lui le temps de décider ce qu'elle veut vous dire et quand : plusieurs tentatives peuvent être nécessaires pour qu'elle se confie.
- Informez-la sur les conséquences des violences

sur la santé des femmes et des enfants et les ressources existantes pour se faire aider.

- Proposez systématiquement un prochain rdv et faites-lui part de votre disponibilité pour la revoir.
- Documentez l'information dans le dossier médical.

**Devant une situation de violence intrafamiliale : comment évaluer la situation des enfants ?**

- Évaluez les répercussions des violences sur l'enfant, sa sécurité, sa protection et son soutien.
- Faites le point sur la capacité des parents à exercer leur fonction et proposez un soutien parental si nécessaire.
- Recueillez la perception du parent et de l'enfant, lorsque son âge le permet, sur les répercussions des violences et les risques encourus par l'enfant.
- Prenez en charge la situation : signalement ou information préoccupante.
- Proposez un suivi de l'enfant par des professionnels spécialisés en vue d'un soutien et/ou d'une prise en charge thérapeutique, l'un des objectifs étant de laisser un espace de parole à l'enfant.
- Ouvrez le dialogue avec l'enfant : l'enfant exposé aux violences est sans cesse soumis au secret. Lui offrir la possibilité de l'écouter, c'est lui montrer qu'il n'est pas seul et qu'on reconnaît qu'il souffre de cette situation.

<sup>13</sup> <https://decliviolence.fr>

<sup>14</sup> La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) ou le Procureur de la République.

## Exemples de propos pouvant être tenus à l'enfant<sup>15</sup> :

« Je vois qu'il y a quelque chose qui est arrivé et qui te perturbe. Est-ce que tu veux m'en parler ? »

« Comment cela se passe à la maison ? »

« Est-ce qu'il t'arrive d'avoir peur, de te sentir angoissé, triste ? »

"Il existe des bons secrets, ceux qui nous rendent heureux et font chaud au cœur, par exemple lorsqu'on prépare une surprise pour l'anniversaire de maman. Il y a aussi des mauvais secrets, ceux qui font du mal, qui nous rendent triste ou bien qui nous font peur. Ceux-là il ne faut pas les garder pour toi tout seul mais en parler avec quelqu'un de confiance."

## 4. APPORTER UNE SOLUTION dans votre domaine de compétences et orienter vers un réseau spécialisé<sup>16</sup>

- Vous pouvez consulter les modèles de certificats médicaux qui sont à disposition des différents professionnels de la santé dans les outils de formation sur les violences au sein du couple appelé « kit ANNA »<sup>17</sup>
- Vous pouvez également consulter les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) : Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple.

<sup>15</sup> GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES COURTS-MÉTRAGES DE FORMATION « ANNA » et « ELISA »

<sup>16</sup> Haute Autorité de Santé (2022). Outil d'aide au repérage des violences conjugales.

<sup>17</sup> Ce kit de formation, composé d'un court-métrage et d'un livret d'accompagnement, explique les mécanismes des violences au sein du couple, le repérage, la prise en charge par le professionnel et le travail en réseau. Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes (2023). <https://arretonslesviolences.gov.fr>

« La Loi interdit et punit les violences. »

« Ton père/beau-père n'a pas le droit de faire ça ni à ta mère, ni à toi. »

« Ce que ton père/beau-père a fait s'appelle la violence. »

« La violence n'est pas de ta faute, ni de la faute de ta maman. »

« Il existe des personnes qui peuvent vous aider toi et ta maman. »



Vous pouvez communiquer les numéros utiles :

- **3919** : Violences Femmes Info
- **119** : Allo Enfance en Danger
- **0 800 05 1234** : STOP MALTRAITANCE, numéro vert d'Enfance & Partage

Vous pouvez orienter vers des associations :

- Associations locales : [arretonslesviolences.gov.fr](https://arretonslesviolences.gov.fr)
- <https://decliviolence.fr/> - aide au repérage et à la prise en charge des violences conjugales
- La Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) : <https://solidaritefemmes.org>
- Le Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF) : <https://fncidff.info/>
- Les comités locaux d'Enfance & Partage : <https://enfance-et-partage.org/notre-mission/nos-comites-locaux/>



enfance & partage

L'enfance est fragile.  
Protégeons-la.

Association reconnue d'utilité publique  
5/7 rue Georges Enesco – 94000 Créteil  
Siret 328 724 034 00074 – APE 8899A

Contact

[prevention@enfance-et-partage.org](mailto:prevention@enfance-et-partage.org)

[www.enfance-et-partage.org](http://www.enfance-et-partage.org)

01 55 25 65 65

Ce guide a été réalisé avec le soutien de **Mustela®**

Ce guide et son contenu sont la propriété exclusive de l'association Enfance & Partage. Leur diffusion, leur reproduction (partielle ou complète) ou tout autre usage (formation, rédaction d'articles, création d'autres supports, etc.) sont interdits sans autorisation préalable de l'association

Directrice de publication : Claudine Jeudy – Présidente Enfance & Partage  
Comité de rédaction : Laurence Bernard, Laetitia Cabeau, Sophie Décis, Stephany Exposito,  
Maria Pasquier, Maryannick Van Den Abeele, Daniela Vargas Mendoza.  
Crédits photos / illustrations : Adobe Stock



[www.enfance-et-partage.org](http://www.enfance-et-partage.org)

